



ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MEDECINE VETERINAIRES (EISMV) DE DAKAR



Code:
K5RPE7ACIF



DIRECTION GENERALE

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

EISMV/2025/I/0041

AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET

**L'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV) de Dakar
cherche une société pour l'entretien des groupes électrogènes**

L'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV) de Dakar est un établissement public international d'enseignement supérieur vétérinaires à vocation professionnelle, commune à quatorze (14) Etats membres. Elle a été créée en 1968 par la volonté des Chefs d'Etats et de gouvernement de l'organisation commune Africaine et Malgache (l'OCAM).

Dotée de la personnalité internationale et de l'autonomie financière, l'EISMV bénéficie d'un régime financier spécial. Son instance suprême de décision est le Conseil d'administration constitué des ministres chargés de l'enseignement supérieur des pays membres et qui se réunit annuellement.

Ainsi pour le compte de l'année 2026, l'EISMV prévoit de s'attacher des services d'une structure spécialisée dans la maintenance et réparation de groupes électrogène appartenant à l'institution. A cet, l'Ecole invite par la présente, les prestataires de service spécialisés dans la maintenance et réparation à soumettre une offre en vue de la conclusion d'un contrat d'une durée d'un an renouvelable sous réserve d'une évaluation annuelle de performance satisfaisante du prestataire. Le démarrage de l'exécution des prestations de service est prévu pour le 1^{er} janvier 2026.

De manière spécifique, les travaux de réparation consistent à :

- Réparer les pannes qui interviennent au niveau des groupes électrogènes et faire des maintenances préventives ;
- Répondre à toutes les sollicitations de l'administration pour les réparations en cas d'urgence ;
- Fournir des conseils en matière d'utilisation du groupe et former le personnel de service concerné.



ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MEDECINE VETERINAIRES (EISMV) DE DAKAR



Les prestations doivent être exécutées dans le respect de la procédure de réparation et de maintenance des biens de l'EISMV.

1. Obligations du prestataire

Le prestataire doit se montrer disponible et disposé à assurer régulièrement ses prestations dans le cadre du présent marché.

L'organisation du travail et la fourniture des matériels de rechange (lorsqu'ils n'existent pas au magasin) incombent entièrement au prestataire au cours des travaux. Lesdits matériels doivent être réceptionnés par le service compétent et la réception doit être sanctionnée par un bordereau de livraison, devis et d'une facture avant leur remplacement ou utilisation. Il doit donner une garantie pour les matériels remplacés. Les anciennes pièces doivent être inventoriées et retournées à l'administration.

2. Profil du prestataire

Il est fait appel à des sociétés de prestations compétentes et expérimentées, spécialisées dans le domaine de maintenance des groupes électrogène ayant capitalisé plus de trois (03) ans d'expérience et disposant d'une équipe qualifiée.

3. Modalité d'intervention

Le prestataire retenu devra signer avec l'EISMV un contrat d'un an renouvelable sur la base d'une grille d'évaluation portant sur la satisfaction relativement à la qualité de service et au respect des engagements.

4. Conditions de soumission des offres

La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'administration. Le dossier de candidature doit comprendre obligatoirement les pièces suivantes :

La partie technique de l'offre comprend :

- Une présentation complète de l'entreprise ainsi que la qualification du personnel clé (CV, plan de remplacement...) ;
- Une lettre de soumission précisant le prix de la prestation et dument signé par la personne compétente ;
- Attestations de deux prestations similaires réalisées datant d'au moins de trois (03) ans.



ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MEDECINE VETERINAIRES (EISMV) DE DAKAR



La partie financière de l'offre comprend :

- Une offre financière comprenant : La proposition détaillée d'organisation du service (planning, horaires, nombre et qualification des personnels ;

Les autres pièces de l'offre comprennent :

- Un extrait de l'enregistrement
- Une attestation de non faillite de moins de trois (3) mois ;
- Un quitus fiscal de moins de trois (3) mois (original) ;
- Une attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) de moins de trois (3) mois ;
- Une attestation de l'Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES) de moins de trois (3) mois ;

N.B. En cas de manquement de l'une de ces pièces l'offre sera déclarée irrecevable, une visite des locaux peut être organisée à la demande du ou de la soumissionnaire

5. Soumission des offres

Les avis de manifestations d'intérêt doivent être déposées sous plis fermés à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **28 novembre 2025 à 16h00** et porter expressément la mention « **Manifestation d'intérêt pour l'entretien des groupes électrogènes de l'EISMV** ».

Adresse: Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV) - BP 5077 Dakar-Fann ou par courrier électronique : directiongenerale@eismv.org ou contact@eismv.org.

Aucun dossier n'est recevable après la date limite.

Fait à Dakar, **le 29 novembre 2025**

Le Directeur Général

Professeur Yalacé Yamba KABORET